

Pollution dans la Seine : la Métropole porte plainte

Ce samedi 22 mai, une pollution aux pesticides a été identifiée dans la Seine à Rouen. Une coloration bleue sur une surface de 500 m² a été repérée sur le fleuve. La fuite d'une cuve appartenant à une entreprise de transports située chemin de Croisset à Canteleu est en cause. D'après nos informations le produit pesticide contiendrait des néonicotinoïdes, en particulier du thiaméthoxame, substance hautement nocive, très soluble dans l'eau, interdite en France depuis près de... trois ans ! Si ces éléments devaient être confirmés, il serait absolument scandaleux que de telles substances aient pu être stockées et circuler sur le territoire, sans contrôle adéquat ni transparence. Résolument engagée pour la prévention des risques, la Métropole Rouen Normandie va donc porter plainte contre X dans le cadre de cet événement.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie et Charlotte Goujon, Vice-présidente en charge des risques industriels et de la santé : « Cette pollution de la Seine, dont nous avons eue connaissance samedi 22 mai, est un nouveau scandale. D'après nos informations un produit pesticide hautement toxique et extrêmement soluble dans l'eau serait en cause : le néonicotinoïde thiaméthoxame. Il est pourtant interdit en France depuis juillet 2018 ! Ce produit aurait fuité d'une cuve appartenant à une entreprise de transports située Chemin de Croisset à Canteleu. Les fortes pluies auraient favorisé l'écoulement du produit jusqu'à la Seine.

Un an et demi après l'incendie du 26 septembre 2019, notre territoire est à nouveau souillé. Par un néonicotinoïde pourtant interdit sur le sol Français depuis trois ans ! Comment se fait-il qu'un tel produit ait pu être stocké et circuler sur notre sol ? Où sont la transparence et la rigueur pourtant indispensables à la sécurité industrielle ?

Nous demandons au Préfet de la Seine-Maritime de rendre public l'ensemble des éléments à sa disposition permettant d'explicitier les circonstances et les conséquences de cet événement. Pourquoi cette entreprise stocke des produits dont l'utilisation est interdite ? Quels sont les effets concrets sur la Seine de cette pollution, pour les populations, la faune, la flore ? Quelles sanctions sont envisagées ? Quelles mesures pour améliorer le contrôle des entreprises et des produits stockés ? Il est absolument crucial de rétablir un lien de confiance.

Cette situation est inacceptable : c'est pourquoi la Métropole Rouen Normandie va porter plainte contre X dans le cadre de cet événement ».

Contact presse

Perrine BINET

Attachée de presse

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05